CRÉATION DU **PONT** ET DU **BARREAU DE CAMÉLAT**

FÉVRIER 2023

JOURNAL DE CHANTIER

AGGLOMÉRATION AGEN

DES AVANCÉES **VISIBLES** # 02

Rétablissement de la voie communale du Franchinet, ouvrages hydrauliques du Rieumort, recalibrage du Pradet, premières culées et pieux des piles du pont du canal latéral… Les différentes composantes du chantier du pont et du barreau de Camélat se concrétisent. La majeure partie des terrassements sont aujourd'hui réalisés.

Du côté de l'ouvrage de la Garonne, les travaux dans le lit du fleuve ont pu respecter le calendrier prévu par l'Autorité environnementale. La pose des batardeaux, synonyme de nuisances sonores pour les riverains, est aujourd'hui achevée et les fondations des piles du pont ont pu débuter.

FOCUS TRAVAUX

Les terrassements généraux sont aujourd'hui réalisés à 90 % entre la RD 119 et la Garonne.

À VENIR

Les charpentes métalliques des deux ouvrages d'art non courants seront livrées au printemps.

ZOOM BIODIVERSITÉ

L'aménagement des quatre sites de compensation vise à contrebalancer les impacts résiduels des travaux.

FOCUS TRAVAUX

Le passage supérieur PS 57 permet de rétablir le chemin de Franchinet, voie communale située sur la commune de Brax.

Le ruisseau du Pradet a fait l'objet d'un recalibrage à partir de vases issues des fossés, afin de lui redonner un tracé sinueux.

DES TERRASSEMENTS ACHEVÉS À 90 %

Les fondations des deux ouvrages qui permettront à la section courante de franchir le ruisseau du Rieumort sont aujourd'hui réalisées. Le rétablissement du chemin de Franchinet sera bientôt également finalisé. De la RD119 au canal latéral de la Garonne, il ne restera donc que l'ouvrage du Pradet pour lequel il faudra attendre les résultats d'un remblai de préchargement sur une zone compressible du secteur de Brax. Les couches de forme et de chaussée pourront ensuite être appliquées à partir de l'été.

Un ouvrage de génie civil organise le croisement entre les cours d'eau du Pradet et du Rieumort.

LE POINT SUR...

LE RÔLE DU MAÎTRE D'ŒUVRE

avec Stéphane Colin, chef de projet au sein du bureau Egis Villes et Transports, maître d'œuvre

Le bureau d'ingénierie EGIS assure la maîtrise d'œuvre (MOE) du projet. Notre rôle est de concevoir, piloter et coordonner l'exécution des travaux. Nos missions sont encadrées et énumérées par la loi. Avant même le début des travaux, nous avons réalisé les études avant-projet destinées à vérifier la faisabilité technique et financière, bâti les dossiers réglementaires (études d'impact, de trafic, espèces protégées, loi sur l'eau, etc.), puis précisé l'ensemble des caractéristiques techniques de chaque ouvrage d'art. Ensuite, nous avons assisté le maître d'ouvrage dans la passation des contrats de travaux (dossiers de consultation des entreprises et analyse des offres). Aujourd'hui, en phase de chantier, nous assurons la direction de l'exécution des contrats de travaux. À ce titre, nous nous assurons que les marchés sont respectés, que les méthodes mises en place, les matériaux utilisés, les mesures environnementales et de sécurité sont bien conformes. Nous animons des réunions hebdomadaires avec l'ensemble des entreprises de travaux. En fin du chantier, nous entrerons dans une dernière phase d'assistance, liée aux opérations de réception des travaux.

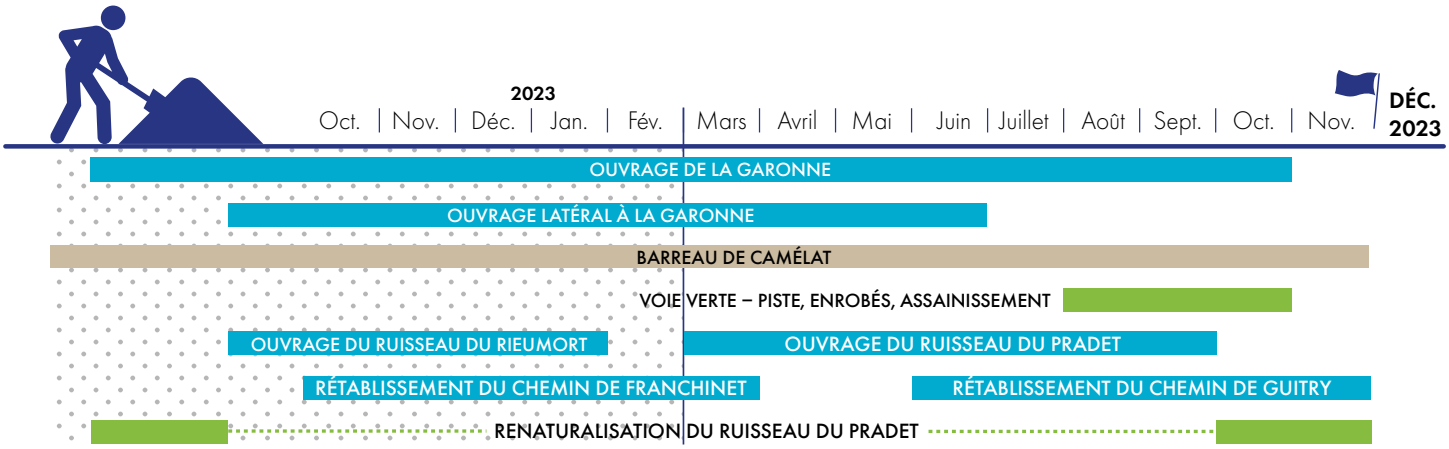

À VENIR

LIVRAISON DES POUTRES

2 000 tonnes, c'est ce que représentent les charpentes métalliques des deux ouvrages d'art non courants, pour le franchissement de la Garonne et du canal latéral à la Garonne, qui seront livrées courant avril.

Terrassements des appuis des futures piles, des culées et des ouvrages de décharge... Les travaux se poursuivent sur chaque rive de la Garonne et du canal latéral. Les deux ouvrages seront bientôt prêts à accueillir les poutres métalliques destinées à supporter le tablier. Malgré quelques difficultés d'approvisionnement dues au contexte ukrainien, les brames d'acier ont été laminées dans une acierie par Eiffage Métal en Alsace. Les poutres seront ensuite acheminées jusqu'au chantier d'Agen par convois exceptionnels, pour être installées au printemps.

Grâce aux batardeaux, les appuis des futures piles du pont de la Garonne, situés dans le lit du fleuve, peuvent être coulés au sec.

Un premier ouvrage de décharge (au second plan) a été créé en rive gauche de la Garonne pour garantir le bon écoulement des eaux. C'est de cette rive, aujourd'hui terrassée, que seront lancées les poutres.

POUR ALLER PLUS LOIN

01 QU'EST-CE QU'UN «REMBLAI DE PRÉCHARGEMENT» ?

Les sols marécageux subissent des tassements, ce qui pose des problèmes de stabilité. Pour éviter les risques de déformation, les équipes réalisent donc un remblai, dit «de préchargement», de hauteur supérieure au remblai définitif, destiné à charger suffisamment le sol pour le consolider. Ce procédé est complété par la mise en place d'un dispositif de drainage du sol.

02 POURQUOI «RECALIBRER» LE PRADET ?

Cette intervention consiste à reprendre en totalité le lit et les berges du cours d'eau, artificiellement rectifiés par le passé, pour lui redonner son tracé naturellement sinueux. Les méandres et les pentes spécifiques ainsi créées permettent de ralentir les flux. Elles sont également propices au développement de la biodiversité.

ZOOM BIODIVERSITÉ

LE POINT SUR LES MESURES DE COMPENSATION

Les sept mares créées sont destinées à être colonisées progressivement par les batraciens et les insectes.

Un hibernaculum est un abri artificiel utilisé par les reptiles comme placette de thermorégulation et ressource en nourriture (insectes, rongeurs).

La mise en œuvre des mesures compensatoires vient contrebalancer les impacts résiduels du projet sur l'environnement. Elles visent certaines espèces ou milieux impactés malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction.

Quatre sites de compensation ont été retenus : Fresonis (3,2 ha), Limport (10,4 ha) et la Peupleraie (1,46 ha) sur la commune du Passage, et le Marais sur la commune de Brax (4,5 ha). Un plan de gestion de ces sites a été mis en place avant même le début des travaux afin de les restaurer et de renforcer leurs qualités écologiques.

Restaurer des zones humides, favorables à la biodiversité

Deux sites ont été ciblés pour des mesures de type restauration de zones humides : la Peupleraie et le Marais. Les peupliers y ont été défrichés (hors période de nidification) et des essences prairiales seront prochainement semées pour les transformer en prairies humides.

Diversifier les habitats naturels et préserver les espèces protégées

Sur chaque site, le plan de gestion prévoit un certain nombre d'aménagements destinés à la reproduction, au repos et à l'alimentation des espèces :

- plantation de milieux boisés (Fresonis) et diversification des haies ;
- plantation ou restauration des ripisylves ;
- création de mares pour les amphibiens et d'hibernaculums pour les reptiles ;
- pose de nichoirs à chauves-souris ;
- gestion des espèces exotiques envahissantes...

RESTEZ CONNECTÉS

POSEZ VOS QUESTIONS :

Par mail : camelat-projet@agglo-agen.fr

Par téléphone : 05 53 69 68 67
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU CHANTIER :

www.agglo-agen.net

agglodagen

@AggloAgen

AGGLOMÉRATION AGEN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Conception/réalisation : Komenvoir - ©EGIS - Février 2023 - Impression Groupe Chaumeil - Ne pas jeter sur la voie publique.